

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

Volume 3,
Numéro 3
Mai 2009

Dans ce numéro

Gestion de
classe

Le but de la gestion de classe est de maintenir un environnement propice aux activités d'enseignement et d'apprentissage, et de prévenir la détérioration du climat de classe.

page 2

L'expertise et l'autonomie professionnelles du personnel de l'Éducation

Alors que le discours sur la professionnalisation et l'autonomie professionnelle prend de la vigueur, l'autonomie réelle des personnels de l'éducation, celle qui se déploie au quotidien, s'amenuise petit à petit.

page 4

La crise vue par Keynes
Rencontre avec Gilles Dostaler

« Il n'y a pas de loi de l'histoire, c'est un des messages de Keynes »



répond Gilles Dostaler lorsqu'on lui demande comment comparer la crise actuelle avec celle de 1929.

page 5

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ)

La FEC (CSQ) en route vers la prochaine négociation

En 2005, la négociation dans les secteurs public et parapublic fut entre autres marquée par une division du mouvement syndical. Alors que certaines organisations comme la CSQ, le SPGQ et le SFPQ décidèrent de négocier le renouvellement de leur contrat de travail au cours du printemps, d'autres, comme la CSN et la FTQ, préconisèrent une stratégie axée sur l'automne.



Mario Beauchemin
Président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

Si l'échec de la dernière négociation ne peut être entièrement attribué à la division du mouvement syndical — l'État employeur-législateur aura toujours la possibilité d'adopter une loi d'exception —, force est de constater que cette division n'a pas amélioré notre capacité d'action. Mais nous pouvons peut-être espérer mieux pour la négociation de 2010.

Le SISP

Après avoir consulté les instances qui représentent leurs membres, dont les syndicats de la FEC, les cinq organisations syndicales qui constituent le Secrétariat intersyndical des services publics (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ) ont signé, le 9 décembre 2008, un protocole de négociation. Ainsi, non seulement elles s'engagent à mener ensemble la

négociation nationale des matières intersectorielles des conventions collectives, mais elles se sont aussi dotées d'instances communes de négociation et ont convenu de ne mener aucune activité de maraudage entre elles.

Avec ses 262 000 membres provenant des secteurs public et parapublic, le SISP constitue la plus importante force syndicale au Québec, puisqu'aucune autre organisation syndicale ne représente un nombre aussi élevé de travailleuses et de travailleurs dans ces secteurs.

La création d'un front commun

Depuis le début de l'année 2009, conscient de l'importance d'accroître encore plus ses forces, le SISP a entrepris des discussions avec la CSN et la FTQ afin de mettre en place un large front commun. Les discussions ont porté jusqu'à maintenant sur la mise en commun de nos demandes, sur le mode de fonctionnement de cet éventuel front commun et sur l'adoption d'un protocole de non-maraudage, qui implique-

rait toutes les organisations membres de celui-ci, des syndicats locaux jusqu'aux différentes fédérations.

Avec ce front commun, c'est plus de 472 000 salariées et salariés des secteurs public et parapublic qui seront au rendez-vous en 2010.

Les alliances sectorielles

La FEC, la FAC et la FNEEQ travaillent conjointement, depuis près de deux ans maintenant, à l'élaboration d'une plateforme de revendications sur la profession enseignante. Ces travaux ont entre autres donné lieu à la publication du rapport *Enseigner au collégial... Portrait de la profession enseignante*, en mars 2008, et à de nombreuses rencontres politiques avec les représentants patronaux. Au cours des dernières semaines, les trois organisations ont consulté leurs membres afin d'adopter des orientations communes sur la tâche enseignante pour la prochaine

négociation. Je crois qu'il faut maintenant aller plus loin et mettre en place un plan d'action et de mobilisation commun sur la tâche enseignante qui respecte les instances décisionnelles de chaque fédération.

Grâce à notre implication à la CSQ, à la mise sur pied du SISP et à notre travail préparatoire sur la profession enseignante et les autres dossiers sectoriels, la FEC est réellement en route vers les prochaines négociations du secteur public.

1 Les orientations retenues par les 59 assemblées générales — l'ajout de ressources au volet 1, le maintien de la formule actuelle de la charge individuelle, la bonification de cette formule et l'adaptation de l'allocation des ressources dévolues à chaque collègue à la nouvelle mesure de la charge individuelle —, ont été présentées au MELS et au CPNC le 17 avril, afin d'entreprendre, nous l'espérons, des travaux préparatoires à la négociation.

Vie professionnelle

Nos demandes sectorielles à la lumière de la conjoncture actuelle

Pour une sortie de crise durable, l'éducation

Les aménagements que nous négocierons en 2010 doivent non seulement combler le retard accumulé depuis la réforme de 1993, mais ils doivent également anticiper les mutations qui nous affecteront dans les années à venir. Si nous voulons un règlement satisfaisant en ces matières, il nous faut dès maintenant agir pour amener le gouvernement en place à assumer toutes ses responsabilités et à quitter la position attentiste qu'il a jusqu'ici adoptée. C'est au niveau politique que doit s'amorcer notre négociation sectorielle.



Éric Beauchesne
Enseignant de français au collège de Bois-de-Boulogne et conseiller au Bureau exécutif de la FEC

Notre négociation constitue une partie d'un système de relations de travail, lui-même composé d'un type de société conditionné par des déterminants sociaux, politiques, juridiques, économiques et techniques. Notre employeur, l'État-législateur, confère à la négociation une dimension politique qui est intimement liée à la conjoncture. Cette politisation des enjeux ne se limite pas à la hauteur des sommes investies, mais également à l'affectation de ces dernières.

En ce sens, le contenu sectoriel de notre négociation, bien qu'il paraisse souvent recouvrir une dimension apolitique de notre profession, n'en demeure pas moins intimement lié à des choix politiques.

Une conjoncture marquée par la crise

Nous savons que la conjoncture mondiale presse les États à trouver des solutions à des crises majeures qui risquent de conditionner de manière fondamentale notre avenir collectif. Les années qui viennent seront déterminantes à bien des égards : crise environnementale, crise sociale et crise économique. Les

« Vous croyez que l'éducation coûte cher? Essayez l'ignorance! »

Les cégeps : plus pertinents que jamais!

Au Québec, les cégeps ont été créés, dans la foulée du Rapport Parent, pour favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur en assurant l'accès à l'université et à un enseignement technique hautement qualifié, pour toutes et tous, quels que soient leur origine sociale ou leur lieu de résidence.

> suite à la page 3

Comportements problématiques

Les prévoir pour les limiter



Chantal Proulx
Enseignante de biologie au Collège Bois-de-Boulogne et secrétaire au Bureau exécutif de la FEC-CSQ

Vendredi après-midi, Christian quitte 30 minutes avant la fin de votre cours. Mardi matin, 8h, Catherine arrive systématiquement en retard de 5 minutes tandis que Michael dort sur son pupitre. Jeudi après-midi, un débat tourne au vinaigre. Vous tentez de calmer le jeu mais ils vous envoient promener. Que faire?

En parler aux collègues du département? Aller voir un conseiller pédagogique? Loin de nous l'idée de donner ici des recettes miracles. Tentons plutôt de voir de quelles manières on peut intervenir, afin de diminuer les conséquences sur le climat de travail et d'apprentissage. Tous les comportements problématiques ne relèvent pas que des enseignantes et enseignants mais concernent également le département et le cégep.

La gestion relève du prof

Le but de la gestion de classe est de maintenir un environnement propice aux activités d'enseignement et d'apprentissage, et de prévenir la détérioration du climat de classe. Les recherches de Boynton et Boynton¹ ont mis en lumière quatre composants cruciaux de la discipline dont l'importance relative est présentée dans la figure 1.



Les mesures préventives comprennent la mise en place de règles et de procédures qui dépendent des méthodes pédagogiques choisies, du nombre d'élèves et du niveau d'engagement dans l'activité.

Les règles² servent à réguler le comportement individuel et les interactions. Elles devraient être établies le plus tôt possible dans la session, et être limitées (3 à 6). De plus, elles devraient être réalistes, justes et raisonnables, spécifier les comportements attendus et prévoir des conséquences et récompenses. Certaines seront élaborées par les enseignantes et enseignants, d'autres par l'ensemble de la classe.

Les procédures décrivent les modalités d'accomplissement des activités dans la classe. Elles aident les élèves à accomplir efficacement des tâches spécifiques (ex. : fonctionnement durant un travail en équipe, rangement du matériel et sécurité en laboratoire etc.).

Plusieurs stratégies permettent de veiller au bon climat d'apprentissage en classe. Mohanty³ suggère de connaître le nom des élèves pour qu'ils ne demeurent pas anonymes, et de bien choisir la méthode d'enseignement en fonction des concepts enseignés. Kounin⁴ ajoute que la cadence et la régularité sont importantes afin de minimiser les moments où les élèves ont tendance à mal se comporter.

François Meloche⁵ propose de mieux occuper l'espace-classe en se déplaçant occasionnellement dans l'en-

Principes d'interventions:

- Rapidité et discrétion
- Constance et fermeté
- Ne jamais argumenter avec les élèves
- Préserver la dignité des élèves

semble du local, et d'aménager le local en fonction des activités d'apprentissage. Il rappelle que le devant et le centre du local regroupe souvent les élèves attentifs alors que ceux qui participent le moins se trouvent sur les côtés et à l'arrière.

Les mesures de soutien sont employées lorsque l'on s'aperçoit qu'un élève contrevient aux règles ou aux procédures. Ces mesures graduées⁶ devraient s'appuyer sur quatre principes d'interventions : agir rapidement et avec discrétion (afin d'éviter de perturber le déroulement du cours), être constant et ferme, ne jamais argumenter avec les élèves, et préserver la dignité des élèves.⁷

Si l'élève ne comprend pas et persiste, on peut le rencontrer individuellement en prenant certaines précautions : maintenir la confidentialité, éviter l'argumentation et s'entendre sur un changement concret. La solution ne devrait pas venir des enseignantes et enseignants mais plutôt de l'élève lui-même.

Les mesures de correction devraient être annoncées en même temps que les règles et procédures. Elles doivent pouvoir être appliquées rapidement et elles ne devraient pas impliquer la perte de points ou l'obligation d'effectuer des travaux scolaires supplémentaires.⁸

La gestion relève du département

Lorsqu'un prof est aux prises avec des étudiants présentant des comportements indésirables, son premier réflexe est souvent d'en parler à des collègues de son département qui devraient alors lui accorder écoute, empathie et aide. Selon l'étude de Rolland et Langevin⁹, les membres du département devraient partager des critères et des exigences semblables. De plus, les enseignantes et les



Photo : Chantal Proulx

enseignants rencontrés durant cette étude souhaitaient que le département puisse interdire l'accès à des cours et à des stages pour les cas graves.

La gestion relève du cégep

L'établissement d'enseignement doit, quant à lui, converger vers les mêmes comportements attendus¹⁰ notamment en rendant cohérents les politiques, les programmes institutionnels et les processus. Le cégep doit également rendre les services d'aide accessibles, soutenir les profs, organiser des ateliers de perfectionnement, produire un protocole d'interventions souhaitables face à des comportements problématiques. L'instauration d'une politique institutionnelle claire sur les comportements jugés acceptables et inacceptables ainsi que sur les recours et procédures à suivre, autant pour les élèves que pour leurs enseignantes et enseignants et les départements, est souhaitable.¹¹

Pour l'avenir

Comme le mentionne Monique Boucher, « ... la mise en œuvre d'une gestion de classe efficace repose d'abord sur une réflexion, une analyse et une organisation pédagogiques complexes qui confirment le caractère professionnel de l'acte d'enseigner. »¹² Bien que les enseignantes et enseignants soient d'importants acteurs dans la gestion des comportements attendus des élèves, ils ne sont pas les seuls. Outre le département, rappelons, pour terminer, que les cégeps ne sont pas seulement un lieu d'apprentissage scolaire mais aussi un espace d'éducation citoyenne.

1. Boynton, M. et C. Boynton. *The Educator's Guide to Preventing and Solving Discipline Problems*, Alexandria, ASCD, 2005, 178 p.
2. Burden, P. R. *Powerful classroom management strategies*, Thousand Oaks, Corwin Press, 2000, 176 p et Romano, Guy. « La discipline en classe », dans *Pédagogie collégiale*, Oct. 1993, Vol. 7, No. 1, p. 30 à 33.
3. Mohanty, S. B. *Improving University and College Teaching*, New Delhi, APH Publishing, 1998, 316p.
4. Charles, C. M. *La discipline en classe*, Bruxelles, DeBoeck Université, 2003, 368 p.
5. Meloche, François. « Prévenir pour mieux enseigner » dans *Correspondance*, Sept. 2006, Vol. 12, No. 1, en ligne [www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr12-1/Prevenir.html]
6. Ibid.
7. Romano, Guy. « La discipline en classe », dans *Pédagogie collégiale*, Oct. 1993, Vol. 7, No. 1, p. 30 à 33
8. Ibid.
9. Rolland, M. et L. Langevin. « Les comportements problématiques des élèves : points de vue et interventions » dans *L'Entr'api*, Mars 2006, Vol. XXIV, No. 1, p. 7 à 13.
10. Purkey W. W. et D. B. Strahan. *Inviting Positive Classroom Discipline*, Westerville, National Middle School Association, 2002, 124 p.
11. Rolland, M. et L. Langevin (2006).
12. Boucher, Monique. « La gestion de classe : Jongler avec tout pour réussir avec tous » dans *Vie pédagogique*, Avril-mai 2001, No. 119, p. 16.

Saviez-vous que...

Sondages et syndicats

Les « unions » pas si mal aimées que ça



Pierre Avignon
Conseiller syndical, communications et vie professionnelle, FEC

En septembre 2005, le Journal de Montréal titrait, « Les Québécois appuient Jean Charest et sont favorables à une loi spéciale », ils étaient 55 % à le faire. En novembre 2005, ils n'étaient plus que 45 %. Le Soleil annonçait alors que : « Les Québécois ne veulent pas de loi spéciale ». Ajoutons à cela que, durant la même période, selon un sondage CROP, la majorité de la population (60 %) déclarait appuyer les revendications des organisations syndicales. Au mois de décembre 2005, le gouvernement libéral de Jean Charest imposait pourtant une loi spéciale aux employées et aux employés de l'État gelant notamment pour deux ans leur rémunération.

On ne peut pas conclure de ce seul exemple que le gouvernement dirige à contre-courant de l'opinion publique, pas plus que la majorité de la population appuie les syndicats. La généralisation serait abusive. Néanmoins, à la veille de la prochaine ronde de négociation, ces informations soulèvent plusieurs interrogations quant à la dynamique existante entre les syndicats, l'opinion publique, le traitement de cette opinion dans les médias, et les décisions du gouvernement. Comme le mentionnait l'historien Jacques Rouillard², la situation des syndicats est paradoxale car si l'opinion publique favorable aux syndicats a tendance à augmenter depuis plus d'une vingtaine d'année au Québec, on peut constater parallèlement à cela une diminution drastique du nombre de jours de grève...mais également du pouvoir d'achat!

Si « l'opinion publique n'existe pas », comme le soulignait le sociologue français Pierre Bourdieu³ qui critiquait notamment les biais méthodologiques de certaines enquêtes, les sondages d'opinion eux, existent bel et bien dans l'espace médiatique et politique québécois. Il faudra en tenir compte, d'une manière ou d'une autre, lors de la prochaine ronde de négociation.

- 1 Gilles Leduc, « Les Québécois ne veulent pas de loi spéciale », *Le Soleil*, 30 novembre 2005, A-12 et Michel Hébert, « Les Québécois appuient Jean Charest et sont favorables à une loi spéciale », *Le journal de Montréal*, 14 septembre 2005, p.8.
- 2 Jacques Rouillard, Les déterminants de l'image du syndicalisme et des grèves dans la population, Séminaire de la CSQ, octobre 2002. Disponible en ligne : www.travail.csq.qc.net/sites/1679/travail/greve/rouillard.pdf
- 3 Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984.

Une « certaine » amélioration de l'opinion publique

- Confiance envers les chefs syndicaux 1981-2005 : 18 % à 23 %
- Nécessité du syndicalisme 1986-2002 : 67 % à 72 % (Très ou assez nécessaire)
- Attitudes à l'égard du droit de grève en éducation 1975-2002 : 31 % à 54 % en accord

Sources : Radio Canada, « La confiance des Québécois va aux syndicats », septembre 2005. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.crop.ca/docs/doc_20051122-30.pdf et Jacques Rouillard, *Les déterminants de l'image du syndicalisme et des grèves dans la population*, Séminaire de la CSQ, octobre 2002. Disponible en ligne : www.travail.csq.qc.net/sites/1679/travail/greve/rouillard.pdf

Que va-t-on négocier à la table centrale?

Présentement, à travers tout le Québec, a lieu une consultation sur les sujets de négociation qui touchent toutes les employées et tous les employés de la fonction publique et parapublique quel que soit leur secteur d'activité (santé, éducation, etc.). Avec les ententes de partenariat qui ont été signées entre toutes les centrales syndicales (SISP (CSQ), FTQ et CSN), ce sont plus de 500 000 personnes qui ont la possibilité de donner leur avis sur les demandes qui seront déposées l'automne prochain en leur nom, auprès du gouvernement du Québec.



Réal Flibotte
Vice-président, FEC (CSQ)

Salaire, retraite, droits parentaux et disparités régionales

Historiquement, ces sujets ont toujours été discutés à une table de négociation dite « centrale » autour de laquelle se retrouvent des représentantes et des représentants du Conseil du Trésor et des différentes centrales syndicales. Lors de la dernière ronde de négociations, qui s'est terminée en décembre 2005 par un décret après deux années d'échanges infructueux, le gouvernement nous a notamment imposé les conditions de travail suivantes :

- Gel des salaires pour les années 2004 et 2005 et 2 % d'augmentation pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

- Statu quo sur la retraite et les disparités régionales.
- Réécriture d'une partie du chapitre sur les droits parentaux pour coordonner les prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) aux indemnités prévues jusqu'alors dans nos conventions collectives.

Un retard salarial à combler

La plus récente étude de l'Institut de la statistique du Québec révèle un retard salarial, pour les salariées et salariés des secteurs public et parapublic, de l'ordre de 7,7 % par rapport aux autres salariées et salariés du Québec.

Pour les enseignantes et les enseignants de cégep, comme le montre le graphique qui suit, le pouvoir d'achat a culminé à la fin des années 1970. Depuis lors, il se dégrade plus ou moins rapidement. Il faut toutefois noter que le pouvoir d'achat des maxima des échelles les plus



Sacrifice de la reine, peinture de Pierre Beaulne

basses s'est redressé depuis 2000 à la suite des travaux sur l'équité salariale et sur l'introduction d'une échelle salariale unique.

De plus, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, « l'attraction et la rétention » de personnel constituent un enjeu majeur. La rémunération est un élément fondamental pour attirer et maintenir du personnel. Or, le retard salarial constaté entre les salariées et salariés des secteurs public et parapublic et les autres salariées et salariés du Québec est un obstacle important à l'atteinte de cet objectif. Dans cette optique, dans la demande salariale en consultation actuellement, on retrouve une partie de l'augmentation en pourcentage pour couvrir la protection du pouvoir d'achat pour toutes et tous et une seconde partie en montant fixe relié au rattrapage salarial. Transposé en pourcentage, ce montant fixe se traduirait par une augmentation salariale un peu plus élevée pour les enseignantes et les enseignants en début de carrière ce qui, en plus de limiter l'augmentation des écarts salariaux, pourrait notamment avoir un effet d'attraction.

Renforcer notre régime de retraite

En ce qui concerne la retraite, des travaux ont été entrepris depuis un certain temps déjà afin de stabiliser le taux de cotisation au RREGOP et de sécuriser le plus possible le régime. Les plus récents résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec confirment la pertinence de ces travaux et la nécessité de revoir le mode de financement du régime afin de nous mettre à l'abri d'augmentations ou de variations trop importantes du taux de cotisation.

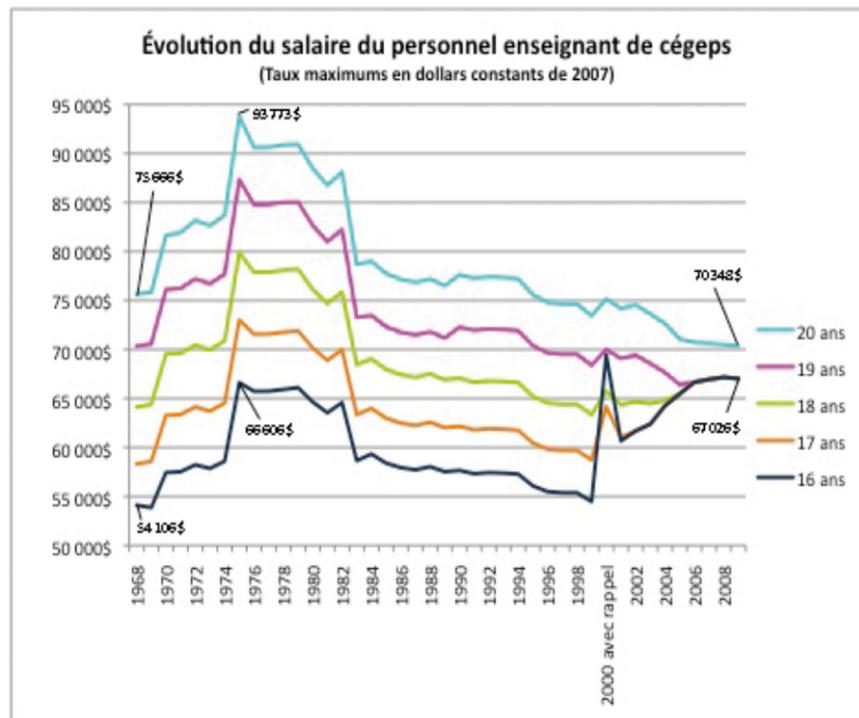
À ceci s'ajoute une demande sur l'indexation des rentes de retraite, l'ob-

jectif étant de modifier la formule d'indexation (IPC - 3 %) applicable pour les années cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999. Il s'agit de la rendre semblable à celle qui a cours depuis le 1^{er} janvier 2000 (IPC - 3 % avec un minimum de 50 % de l'IPC). Cette demande n'est pas nouvelle et mérite d'être remise au jeu, car elle touche un très grand nombre de cotisantes et cotisants actuels et de personnes retraitées.

Faire adopter des mesures de conciliation famille-travail

Pour les droits parentaux, mis à part certains ajustements en lien avec la Loi sur les normes du travail et le RQAP, il n'y a pas de demande spécifique à ce dossier. Toutefois, la question de la conciliation famille-travail est souvent abordée lorsqu'on discute des droits parentaux. À cet égard, outre des demandes plus liées à l'organisation du travail qui peuvent faire l'objet de revendications sectorielles, nous croyons que nos organisations pourraient demander que le gouvernement adopte une loi-cadre mettant en place des mesures de conciliation famille-travail accessibles à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs du Québec.

Le printemps sera donc l'occasion de débattre de ces enjeux afin d'harmoniser les demandes intersectorielles de la quasi-totalité des employées et employés de l'État. Une fois ce travail réalisé, le dépôt des demandes devrait se faire à l'automne 2009. De ce fait, la négociation et la mobilisation autour de ces demandes constitueront le prochain rendez-vous des syndicats du Front commun.



Source : Pierre Beaulne, CSQ, *Réflexions sur les salaires*, présenté au Conseil général de la FEC, le 3 juin 2008 à Matane. Graphique : Chantal Proulx.

Pour une sortie de crise durable, l'éducation > suite de la page 1

Non seulement les cégeps ont-ils atteint, de manière spectaculaire, leur mission historique de hausser le niveau de scolarité de la population, mais ils comptent aussi parmi les principaux outils qui ont permis au Québec d'entrer dans la modernité et d'accroître sa prospérité. Le réseau des collèges constitue un levier économique important, notamment dans les régions, et favorise aussi l'égalité des chances, l'intégration citoyenne, l'autonomie critique de la personne, la liberté et le développement de la communauté.

Une authentique politique de sortie de crise devrait donc soutenir l'action des collèges en assurant la mise en place de conditions de travail qui permettent aux enseignantes et aux enseignants, de l'enseignement régulier et de la formation continue, le plein exercice de leur profession. Le temps n'est-il pas venu de nous mettre au diapason de la conjoncture et de donner enfin à notre pratique un cadre décent en termes d'organisation du travail, de conditions d'enseignement, de lutte à la précarité et de conciliation famille-travail?

Notre employeur confère à la négociation une dimension politique qui est intimement liée à la conjoncture.

Des conditions de travail à la hauteur de la conjoncture

Depuis l'entrée en vigueur de notre convention collective, certaines décisions sont venues, ou viendront bientôt, reconstruire notre environnement de travail. Certaines modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) abaissent les conditions d'admission des élèves, favorisant l'entrée d'étudiantes et d'étudiants qui ne détiennent pas encore leur diplôme du secondaire. La multiplication des formations offertes sur une base provisoire et l'essor du téléenseignement sont à prévoir dans un contexte de volatilité des emplois et d'obsolescence rapide des formations. Finalement, l'entrée des étudiantes et des étudiants issus de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire, soulève des enjeux pédagogiques importants. Cette conjoncture ajoutera aux pressions qui s'appliquent sur notre tâche depuis la réforme de 1993, pressions que le *Portrait de la profession enseignante* met à jour de manière exhaustive. L'allègement de notre charge de travail devrait d'ailleurs constituer l'une des nos priorités sectorielles avec la conciliation famille-travail (CFT), la précarité et l'amélioration des conditions de travail à la formation continue.

L'accent mis actuellement par les établissements collégiaux sur la reconnaissance des acquis, la formation manquante, le développement des AEC de même que les défis posés par la formation d'une main-d'œuvre fragilisée et le rehaussement des qualifications se traduiront, fort probablement, par un essor de l'enseignement à la formation continue, un secteur dépourvu de structures de concertation pédagogique accessibles aux enseignantes et enseignants. Pour que ce développement ne se fasse pas à leurs dépens ni à celui de l'éducation, ceux-ci devront pouvoir prendre en main les aspects collectifs de leur profession en s'appropriant l'organisation pédagogique et en s'affranchissant du titre limitatif de chargé de cours.

Ne soyons pas dupes : sans changement importants, ces crises risquent de ne pas être que passagères, et leur solution passera, en bonne partie, par l'éducation. À moins de s'en remettre à la pensée magique, force est d'admettre que la création de conditions de travail à la hauteur de la conjoncture est la voie privilégiée pour permettre aux enseignantes et aux enseignants d'apporter leur contribution à une impérative sortie de crise.

Les universités françaises à la croisée des chemins

Il faut remonter à l'été 2007 pour identifier l'origine de la grogne qui gagne actuellement le milieu universitaire français. C'est à ce moment que le gouvernement Sarkozy adoptait, en toute hâte, son projet de loi sur l'autonomie des universités. Selon plusieurs observateurs, le gouvernement a agi trop vite, en évitant soigneusement de ne pas tenir compte, en amont, des travaux effectués par plusieurs organisations dans le cadre des récents états généraux de l'enseignement supérieur.



Gabriel DANIS
Conseiller à l'action professionnelle, enseignement supérieur, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Depuis ce temps, la grogne du personnel enseignant et du mouvement étudiant s'organise autour du mouvement *Sauvons l'Université*. Selon eux, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), soulève plusieurs enjeux qui sont loin d'être inconnus au sein du réseau collégial québécois. Cette réforme à la française risque de conduire à un désengagement de l'État, à la remise en question des diplômes nationaux et à la concurrence entre universités et entre disciplines. S'inscrivant au sein du projet d'autonomisation des universités, le décret sur le statut des enseignants chercheurs vint plus récemment mettre le feu aux poudres.

Ce décret vient modifier le statut des enseignants chercheurs en les faisant passer d'employés de l'État à employés de l'université. Alors que jusqu'à ce jour, le partage entre l'enseignement et la recherche se faisait de façon égale, le nouveau statut permettra aux dirigeants universitaires d'imposer, de façon discrétionnaire, un nouveau partage entre recherche et enseignement. Ainsi, les présidents d'université, élus parmi les membres du Conseil d'administration composé en grande partie d'enseignantes et d'enseignants, disposeront du personnel comme ils l'entendront, tant pour les recrutements, les promotions que pour l'attribution des primes. Cette réforme introduit donc un principe hiérarchique en vertu duquel certains universitaires auraient autorité sur la carrière de leurs pairs.

Selon le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP), le projet gouvernemental dénigre le principe de collégialité qui est la véritable garantie de la liberté de l'enseignant chercheur. Cette dernière s'incarnait notamment dans la souplesse dont ils bénéficient dans leur propre enseignement et dans la liberté de recherche.

Une nouvelle formation des maîtres

Un autre élément contesté de la loi LRU concerne les modifications proposées à la formation des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire. Sous couvert d'une « masterisation », le gouvernement tente de supprimer les écoles qui forment les futurs enseignantes et enseignants. La réforme rend plutôt obligatoire l'obtention d'un master (maîtrise au Québec). Il met les universités en concurrence, persuadé que c'est ainsi qu'elles construiront les meilleurs programmes de formation. Cette réforme a fait l'unanimité contre elle. La conférence des présidents d'université elle-même a demandé le report d'un an de cette réforme, pour prendre le temps d'une réelle concertation. Selon eux, ce nouveau système encouragera les préparations privées au concours et le recrutement direct par les chefs d'établissement. Ce mode de recrutement, qui existe déjà à l'université et dans les lycées (l'équivalent des cégeps), se met aujourd'hui en place dans le réseau scolaire. Cette réforme a également comme conséquence pour les étudiants de supprimer une année de stage à mi-temps (le gouvernement coupe ainsi 12 000 postes) et de retarder conséquemment d'un an le premier salaire perçu, laissant à la charge des étudiantes et des étudiants l'année de formation supplémentaire. Selon le SNESUP, il s'agit d'une modification en profondeur du recrutement et de la formation et d'un désengagement de l'État.

Des parallèles avec le Québec

La similitude entre plusieurs éléments du contexte universitaire français et québécois frappe énormément. De fait, la réforme a aussi des airs de déjà vu. Qu'on pense à l'instauration d'une pléiade de mesures de la performance qu'on impose désormais aux universités, au renforcement du rôle du conseil d'administration et de son président ainsi qu'à la canalisation des subventions de recherche vers les disciplines ayant davantage de retombées économiques (!), il est difficile de ne pas faire de parallèles avec ce que connaissent déjà ou ce que certains voudraient voir implanter dans les universités et cégeps québécois. En effet, si le recrutement local existe déjà, en plus du projet de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités, les prétentions (« Un col-

lège, un chèque ») de la Fédération des cégeps à l'effet de renforcer l'autonomie des collèges ne semble pas se démentir. D'un côté de l'océan à l'autre, et malgré l'existence de systèmes éducatifs différents, certaines pratiques de gestion étatique des établissements publics d'éducation ont malheureusement davantage la cote que d'autres.

Jusqu'à maintenant, Valérie Pécresse, la ministre responsable de l'enseignement supérieur, refuse d'entendre l'exceptionnelle mobilisation du monde universitaire et de la recherche. En effet, au moment d'écrire ces lignes, loin de s'essouffler, le mouvement prend de l'ampleur avec plus d'une quarantaine d'universités en grève au mois de mars.



J'ai vu, j'ai lu, j'ai créé...

L'expertise et l'autonomie professionnelles, questionnement autour d'un paradoxe

Partout dans le monde occidental, on a connu au cours des vingt dernières années un fort mouvement en faveur de la professionnalisation de nombreux métiers, dont celui de l'enseignement.

En même temps, un paradoxe semble émerger entre le discours sur la professionnalisation et la possibilité réelle des personnels de l'éducation à mettre en œuvre leurs compétences et à faire valoir leur expertise. Alors que le discours sur la professionnalisation et l'autonomie professionnelle prend de la vigueur, l'autonomie réelle des personnels de l'éducation, celle qui se déploie au quotidien, s'amenuise petit à petit.

Se pourrait-il que la nouvelle logique gestionnaire promue dans les pays membres de l'OCDE, soit une gestion orientée vers les résultats au détriment des moyens, sur les compétences plutôt que sur les savoirs professionnels et finalement sur les besoins des gestionnaires et non plus sur les processus d'intervention, constitue un nouveau contrôle de l'acte professionnel?

Comment cette nouvelle dynamique est-elle vécue par les personnels de l'éducation? Comment se traduit-elle en matière de rapport au travail, de santé mentale et de maladies psychosomatiques?

Répondre à ces questions, tel fut le défi relevé lors du Colloque CSQ, *l'Éducation une priorité nationale*, tenu les 17 et 18 février dernier, par M. Claude Lessard, chercheur à l'Université de Montréal sur les métiers de l'éducation, et par M. Michel Vézina, médecin-conseil en santé au travail à l'INSPQ¹. Les deux spécialistes ont abordé l'autonomie professionnelle sous deux angles fort intéressants et complémentaires. M. Lessard, après avoir situé l'autonomie professionnelle, a démontré comment dans la régulation de l'éducation elle constitue une évo-

lution problématique. Par la suite, M. Vézina a su établir de manière non équivoque que l'expertise et l'autonomie professionnelles du personnel de l'éducation constituent présentement un enjeu de santé.

« Force est de constater que ce n'est pas un hasard si le thème de la souffrance au travail occupe une place importante dans la production scientifique. La charge de travail des enseignants est souvent vécue comme augmentant et se complexifiant. L'obligation de résultats ne semble pas s'accompagner d'une plus grande autonomie au plan des moyens. L'échange correspondant à davantage d'autonomie pour davantage de résultats ne se matérialise pas » résume Claude Lessard.

Nous vous présenterons, dans le prochain numéro de l'Enjeu Express (automne 2009), les éléments d'analyse s'appliquant spécifiquement à notre contexte collégial.

Diane Dufour
Représentante de la FEC au Comité sur la tâche

¹ Institut national de santé publique du Québec

La crise vue par Keynes

John Maynard Keynes, décédé en 1946, est reconnu comme un des plus grands économistes du XX^e siècle. À l'heure de la crise économique, mais surtout de la crise de confiance envers les mécanismes financiers en place, du sauvetage des banques et des pertes d'emploi, la pensée économique critique connaît un regain d'intérêt. Même le président français, Nicolas Sarkozy semble vouloir « refonder le capitalisme ». Comment Keynes aurait pu analyser la situation? C'est la question à laquelle nous avons invité Gilles Dostaler à répondre.

Rencontre avec Gilles Dostaler



Pierre Avignon
Conseiller syndical,
communications et vie
professionnelle, FEC

À quelques jours d'un départ pour Paris pour présenter son dernier ouvrage, et de retour du Japon où il a présenté la traduction japonaise de *Keynes et ses combats*, Gilles Dostaler est fortement sollicité. Nous passons entre le journal *Les affaires et Protégez-vous*, sans compter l'entrevue prévue à Radio-Canada pour évoquer des souvenirs de l'opération « McGill français » de 1969, dont il a été un des organisateurs.

L'intérêt pour les idées de Keynes et la volonté de trouver des réponses aux enjeux soulevés par la crise se concrétisent dans l'agenda de ce professeur d'économie qui a étudié la pensée, mais également le parcours et la personnalité de John Maynard Keynes. Il écrit d'ailleurs de ce penseur et homme d'action : « Intellectuel brillant, homme de culture, mais aussi d'action, Keynes était habité de l'esprit de responsabilité : pour lui l'économie n'avait d'autre finalité que le service de l'homme. De quoi irriter profondément tous ceux qui ne jurent que par le marché et récuse l'intervention des citoyens dans les affaires qui les concernent. »

L'analyse de Keynes : de la crise de 1929 à celle de 2009

« Il n'y a pas de loi de l'histoire, c'est un des messages de Keynes » répond Gilles Dostaler lorsqu'on lui demande comment comparer la crise actuelle avec celle de 1929. « Le contexte est différent. Les institutions, les rapports de force et les technologies ont changé. Même s'il a été attaqué au cours des dernières années, un système de sécurité sociale important avait été mis en place après la crise de 1929 » ajoute-t-il. Une chose ne s'est cependant pas vrai-

ment modifiée précise le chercheur, c'est la nature humaine et son amour irrationnel de l'argent. « Tout le monde semble découvrir cela aujourd'hui comme facteur important de la crise ! ». C'est pourtant un des éléments importants de l'analyse de Keynes quant à la situation économique de son époque, qu'il présente entre autres en 1936 dans son ouvrage *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. La spéculation, comme moyen de profiter de la valeur anticipée d'un bien et de s'enrichir rapidement, y est fortement critiquée. Keynes disait que le capitalisme ne pouvait trouver une légitimité que si les gens aux revenus plus modestes croyaient que les riches méritaient leur sort grâce à leurs contributions constructives et non à la spéculation et au vol, souligne Gilles Dostaler.

« Refonder le capitalisme », oui, mais comment?

Comme en 1929, on s'interroge aujourd'hui sur les différentes voies pour sortir de la crise ou plutôt des crises (économique, financière, sociale et environnementale). Il est aujourd'hui question d'un « New Deal vert », en référence au « New Deal » des années 1930 du président Roosevelt. Ce dernier visait notamment le soutien de l'économie par l'amélioration du pouvoir d'achat et par l'investissement public. Si ce type de politiques renvoie au keynésianisme, pour Gilles Dostaler il s'agit d'une application très modérée des principes mis de l'avant par Keynes. L'illustre économiste envisageait des réformes plus profondes, qu'il illustrait par les expressions d'« euthanasie du rentier » et de « socialisation de l'investissement ». Non seulement on n'a pas poursuivi dans

cette voie, mais on a remis en question le keynésianisme modéré pour lui substituer, à partir des années 1970, les politiques dites « néolibérales » de déréglementation, de privatisation et de démantèlement de l'État-providence. Les salaires ont commencé à stagner et l'endettement a pris leur place pour soutenir la demande. La crise actuelle découle en partie de ce phénomène, ainsi que des effets de la spéculation et de la déréglementation de la finance internationale.

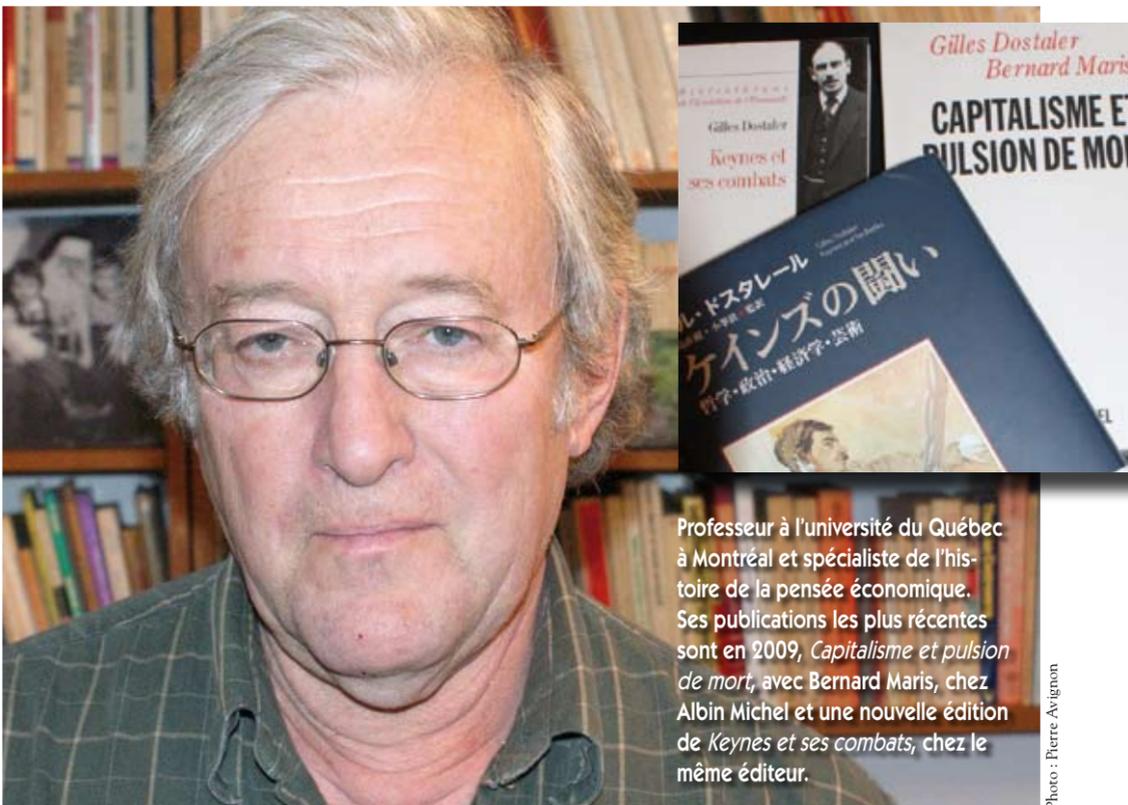
Selon Gilles Dostaler, les mesures actuellement mises de l'avant pourraient permettre de relancer l'économie sans restructurer fondamentalement le système. Mais, si cela s'avère le cas, on risque de revivre dans le futur une crise encore plus grave, s'étendant sur le plan écologique. Par contre, l'absence de reprise économique normale pourrait forcer les décideurs à procéder à des changements majeurs. Les solutions mises de l'avant par Keynes s'inscrivent plutôt dans cette deuxième perspective. « Opposé à la violence bolchevique et nazie, Keynes esquisse une nouvelle voie qu'il qualifie de « socialisme libéral », de préciser Gilles Dostaler. La voie

L'illustre économiste envisageait des réformes plus profondes, qu'il illustrait par les expressions d'« euthanasie du rentier » et de « socialisation de l'investissement ».

esquissée par Keynes visait à concilier justice sociale, liberté politique et efficacité économique (nous pourrions ajouter protection de l'environnement).

Entre « euthanasie des rentiers », « socialisation de l'investissement » et « nationalisation des banques », le secteur financier serait ainsi au service des entreprises et de la société. Gilles Dostaler soutient qu'il faut revenir au projet défendu par Keynes durant la préparation des accords de Bretton Woods, soit la mise en place d'un système monétaire international contraignant, un contrôle des mouvements de capitaux, afin que les États ne soient pas piégés par la spéculation.

Enfin, même si John Maynard Keynes prévoyait, dans un texte intitulé « Perspectives économiques pour nos petits enfants », un XXI^e siècle libéré des problèmes économiques et orienté vers les plaisirs de la vie, l'auteur de *Keynes et ses combats* nous rappelle également, dans la conclusion de son livre, que : « Nul ne peut prétendre savoir ce que l'avenir nous réserve. Mais il nous appartient de le construire. C'est peut-être là le principal message de John Maynard Keynes. »



Professeur à l'université du Québec à Montréal et spécialiste de l'histoire de la pensée économique. Ses publications les plus récentes sont en 2009, *Capitalisme et pulsion de mort*, avec Bernard Maris, chez Albin Michel et une nouvelle édition de *Keynes et ses combats*, chez le même éditeur.

Photo : Pierre Avignon

Prix Nicole-Fortin

Lauréats du Prix Nicole Fortin 2009

Un soutien à l'implication sociale des étudiantes et des étudiants

Pour la quatrième année consécutive, les lauréats du Prix Nicole Fortin visant à soutenir l'engagement social des étudiantes et des étudiants ont été dévoilés au cours de l'hiver 2009. Le soutien de notre fédération en faveur de l'implication citoyenne s'inscrit à double titre dans notre mission, elle favorise la réussite étudiante tout en sensibilisant le milieu collégial aux enjeux sociaux actuels. Les lauréats : protection de l'environnement à Amqui et Lennoxville et sensibilisation au jeu responsable à Matane. De la Gaspésie à l'Estrie, deux projets à saveur environnementale ont été retenus. Le premier consiste en une mission d'exploration et de sensibilisation aux enjeux de l'eau potable dans le cadre d'un partenariat entre le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) et les provinces de Guantanamo et de Santiago de Cuba. Le second, qui se déroule au cégep Champlain-Lennoxville, est un projet plus local visant la sensibilisation et l'éducation aux enjeux environnementaux et

économiques auprès de la communauté collégiale. Enfin, à Matane, c'est un projet de sensibilisation au jeu responsable qui a permis à des étudiantes et à des étudiants de remporter le prix.



Prix remis par Mario Beauchemin aux étudiantes et étudiants du CMÉC à Amqui pour le projet de sensibilisation aux enjeux de l'eau potable.



Prix remis à Stanislas Pettigrew par Éric Beauchesne et Diane Dufour pour le projet « Green Champlain » au cégep de Lennoxville.



Prix remis à l'équipe du cégep de Matane par Mario Beauchemin pour le projet de sensibilisation au jeu responsable.

Déclaration de la CSQ sur la gouvernance des cégeps

Pour une gouvernance publique et collégiale des cégeps

Considérant que la crise de l'UQAM ne justifie en rien une remise en question fondamentale de l'esprit de collégialité qui gouverne les universités et les cégeps publics depuis leur création ;

Considérant la volonté gouvernementale exprimée à travers les dispositions du projet de loi 110 sur la gouvernance des cégeps ;

Nous dénonçons :

- Le transfert du modèle de gestion de l'entreprise privée, pourtant en pleine crise, vers les institutions publiques ;
- Le renforcement de la place des représentants qualifiés d'indépendants plutôt que d'externes ;
- La remise en question du rôle et de l'expertise des membres de la communauté collégiale ;
- La remise en question de l'indépendance de l'éducation publique vis-à-vis du secteur privé.

Considérant néanmoins l'intérêt d'améliorer la gouvernance des cégeps et la pertinence de certaines modifications envisagées comme la parité entre les femmes et les hommes ou la formation des membres des conseils d'administration ;

Nous proposons :

1. Dans le cadre d'une large consultation

- La mise sur pied d'une commission parlementaire en bonne et due forme ;

2. Mission d'un cégep

- L'intégration de la formation générale dans la nouvelle définition de la mission des cégeps ;

3. Composition du conseil d'administration

- Un modèle de gouvernance axé sur la collégialité et faisant une place majoritaire aux membres issus de la communauté collégiale (direction générale, direction des études, étudiantes et étudiants et chacune des catégories de personnel) ;
- Le libre choix du personnel dans la nomination de ses représentantes ou représentants au conseil d'administration et l'élection des membres internes par leur instance représentative respective ;
- Le libre choix des membres du conseil d'administration dans la nomination de leur président ;
- Le libre choix des membres du conseil d'administration pour la composition des comités, avec minimalement un membre de l'interne, excluant les représentants de la direction ;
- Le maintien de l'appellation membre « externe » plutôt que membre « indépendant » ;
- La consultation, par le biais du comité de gouvernance, de la communauté collégiale quant au profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres « externes » afin, notamment que ces derniers ne représentent pas exclusivement le milieu des affaires, mais l'ensemble de la communauté ;
- L'application de la règle de parité entre les femmes et les hommes aux membres de l'interne, d'une part, et aux membres de l'externe, d'autre part ;



4. Fonctions du conseil d'administration

- La mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue de leurs membres incluant des renseignements sur la réalité collégiale et la mission de l'éducation publique ;
- Le maintien de l'obligation de créer un comité exécutif ;
- L'évaluation du travail des administrateurs et du directeur général devrait relever du comité de gouvernance et d'éthique ;
- Le maintien de l'obligation, dans le plan stratégique, de faire référence aux moyens plutôt que de simplement renforcer les obligations de résultat et les indicateurs de performance ;

5. Reddition de comptes

- De rendre publics les réunions des conseils d'administration, de même que les procès-verbaux de ces réunions ;
- De reconnaître, dans la perspective d'une plus grande transparence, la notion d'observatrice et d'observateur avec droit de parole aux réunions du conseil d'administration ;
- Étant donné que les rencontres et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devraient être publics, nous ne voyons plus la pertinence d'assemblée publique annuelle ;
- Nous nous opposons à l'introduction d'une rémunération pour les membres des conseils d'administration ;

6. Congédiement de la direction générale et de la direction des études

- De maintenir la possibilité, pour les membres du conseil d'administration, de congédier la direction des études ou la direction générale ;

7. Commission des études

- D'affirmer le rôle et les fonctions actuels de la commission des études.

L'ENJEU EXPRESS

Volume 3, Numéro 3
Mai 2009
Publication officielle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 354-8535
Courriel : fec@csq.qc.net
Site Web : www.fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef : Pierre Avignon
Comité de rédaction : Nadine Bédard-St-Pierre, Dominic Fortin et Chantal Proulx
Secrétariat : Micheline Jacob
Design graphique : Denis Bernard
Photos et illustrations : Pierre Beaulne,

Chantal Proulx, Florence de Fremont et Pierre Avignon
Responsable de la production scriptovisuelle : Louissette St-Gelais
Impression : Imprimerie Budget
Tirage : 3000 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Publication imprimée sur du papier recyclé

Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ)